



Compte-rendu du conseil municipal du 22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Pierre ASTRUCH, Maire.

Présents : Jean-Pierre ASTRUCH Jean PALAU Béatrice GARCIA Sandrine PONS Claire BEAUDOIN Mathieu WOERNER Laura COURIVAUD

Absents : Michèle ARAGO Jean-Claude BALAGUER Michel SALVETAT

Secrétaire de séance : Laura COURIVAUD.

Délibérations

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025 est soumis à l'approbation du Conseil municipal

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

1. Mise à disposition d'une parcelle communale en vue de l'implantation d'une unité de stockage d'électricité de type « JBox » et de bornes de recharge pour véhicules électriques « IECharge »

Il est présenté au Conseil municipal un projet de mise à disposition d'une parcelle communale en vue de l'implantation d'une unité de stockage d'électricité de type « JBox » et de bornes de recharge pour véhicules électriques « IECharge ».

Ce projet permettrait à la commune de percevoir une recette de 18 000 € HT sur une durée de 9 ans.

Les équipements seraient implantés sur le parking de la salle communale.

L'entretien et la maintenance seraient intégralement pris en charge par l'opérateur, sans coût pour la commune.

Il est précisé que l'installation comprendrait deux bornes représentant quatre points de charge haute puissance.

Le Conseil municipal souhaite cependant comparer cette proposition avec d'autres offres éventuelles afin d'évaluer une solution plus avantageuse en termes de rentabilité pour la commune.

La décision est reportée à une séance ultérieure, prévue au mois de janvier.

2. Convention et tarifs Secours sur pistes

Il est rappelé que la commune est tenue, conformément à la réglementation en vigueur, d'encaisser les frais de secours sur pistes.

La valeur forfaitaire applicable est fixée à 130,00 €.

Concernant les secours sur pistes sur l'espace nordique, il est précisé que cette compétence relève de la Communauté de communes.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Convention d'assistance technique Eau potable et assainissement

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le renouvellement des conventions d'assistance technique pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Les montants sont fixés comme suit :

- **2 000 € pour le SATEP,**
- **2 000 € pour le SATESE.**

Ces conventions permettent à la commune de bénéficier d'un appui technique et réglementaire.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Transfert de la compétence PLU

Il est exposé au Conseil municipal le projet de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de communes, en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Il est précisé que :

- la compétence deviendrait intercommunale,
- la commune resterait associée aux travaux d'élaboration du PLUi, notamment par la participation aux réunions, la formulation d'avis et la défense de ses orientations locales,
- la décision finale relèverait toutefois de l'échelon intercommunal, afin d'assurer une cohérence territoriale globale.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Soutien à la candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé »

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur un soutien à la candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé ».

Il est précisé que ce soutien n'entraîne aucune obligation financière ni contrainte réglementaire pour la commune.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Protection sociale complémentaire Risque santé

Il est rappelé au Conseil municipal que, conformément aux dispositions légales applicables à la fonction publique territoriale, les collectivités devront obligatoirement mettre en place une participation financière à la protection sociale complémentaire risque santé à compter du 1er janvier 2026.

Deux dispositifs sont possibles :

- l'adhésion à une convention de participation proposée par le Centre de gestion,
- ou la labellisation, permettant aux agents de conserver librement leur organisme de mutuelle dès lors qu'il est labellisé.

Après échanges, le Conseil municipal décide de retenir le dispositif de la labellisation, jugé plus adapté à la situation de la commune.

La participation financière de la commune est fixée à 30 € par mois pour les contrats ou règlements labellisés risque santé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Demande de subventions DETR / DSIL et LEADER rénovation de l'auberge de la Fount

Il est présenté un projet de rénovation de la salle communale de l'auberge de la Fount en salle des associations.

Le Conseil municipal autorise le dépôt de demandes de subventions au titre de la DETR, de la DSIL et du programme LEADER.

Il est précisé que le dossier est monté avec l'appui du dispositif Village d'Avenir.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Il est rappelé que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) doit être régulièrement réactualisé.

La dernière délibération sur ce sujet datant de plus de six ans, le Conseil municipal estime nécessaire de disposer d'éléments complémentaires.

La décision est reportée, et il est convenu d'organiser une réunion de travail spécifique avant toute nouvelle délibération.

9. Fixation du loyer et modalités de mise en location des logements situés au-dessus de l'école

Il est rappelé que deux logements communaux situés au-dessus de l'école ont été entièrement rénovés en vue d'une location à l'année.

Dans l'attente des factures définitives liées aux travaux, le Conseil municipal décide de reporter la fixation définitive du loyer, afin d'en étudier précisément le montant avant la mise en location.

Questions Diverses

1. Proposition de la société GRAMIMONT Columbarium

Il est présenté un projet de columbarium équivalant à 16 places.

Le coût total s'élève à 5 465 € HT, comprenant :

- le columbarium,
- deux cases supplémentaires,
- les plaques funéraires.

Compte tenu de l'absence de places disponibles au cimetière, le Conseil municipal décide de valider le devis.

2. Résidence Espace Altitude Proposition d'achat des murs

Monsieur Turro propose un prix de vente de 120 000 €, correspondant à environ 20 années de loyers.

Le Conseil municipal décide :

- de faire intervenir une entreprise pour réparer la toiture et les fuites,
- de faire réaliser une expertise du bâtiment et du terrain (avis de valeur).

3. Cimetière communal Demande de modification d'un monument funéraire

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'élévation d'un monument funéraire, les travaux étant intégralement pris en charge par le demandeur.

Séance levée à 19h33